



# Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier

## Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

### Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 Acquérir des bases en prévention des risques professionnels ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

## Objectifs

- Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur du transport.
- Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

## Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'observation et d'analyse de situations de travail dangereuses.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation Transport.
- Référentiels de compétences et de certification du formateur AP TR.
- Pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des AP TR.

## Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 j).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

## Durée

8 jours soit 56 heures

## Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur du transport routier, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'animateurs prévention et de dirigeants d'entreprise du secteur du transport routier d'une durée de 21 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur INRS.



## Modalités d'inscription

Formation réalisée à l'INRS

Consulter le catalogue sur : <http://www.inrs.fr/services/formation/calendrier.html>

